

Bruxelles, le 7 décembre 1992.

NOTE BIO (92) 310 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

441.214

+ 441.2(69)

REFERENDUM SUISSE (N. Wegter)

Hier, après que le Vice-président Andriessen ait été saisi par le gouvernement suisse des résultats du référendum sur l'EEE, il a rencontré la presse. A cette occasion, il a repris les points suivants :

1. Nous respectons la démocratie et par conséquent nous respectons les résultats du référendum en Suisse qui ont montré que tant la majorité de la population que la grande majorité des cantons ont rejeté la participation de la Suisse à l'EEE.
2. Bien sûr, nous sommes très déçus de ce résultat vu l'importance que nous attachons à l'établissement de l'Espace qui, d'après nous, servirait le mieux les intérêts de toutes les parties concernées, y compris ceux de la Suisse.
3. Apparemment le peuple Suisse a préféré l'isolement à la participation active de la Suisse à la construction d'une nouvelle Europe.
4. Nous devons maintenant examiner soigneusement les implications du refus suisse. Sur le plan bilatéral, c'est-à-dire en ce qui concerne les futures relations entre la Communauté et Berne, nous allons continuer à appliquer les accords bilatéraux déjà existants. En outre, il est évident que la Suisse ne peut pas compter ouvrir de nouvelles négociations avec la Communauté afin d'obtenir les mêmes avantages, notamment sur le plan de l'application des 4 libertés, qui auraient été le résultat d'une participation définitive de la Suisse à l'Espace.

Quant à l'établissement de l'Espace, l'accord conclu stipule déjà qu'une Conférence diplomatique doit être convoquée dans le cas du refus d'un état concerné. C'est à cette occasion que les conséquences du refus suisse devront être discutées. D'ailleurs, nous constatons que le refus suisse ne peut pas constituer un argument pour ne pas établir l'Espace - dans ce cas-là sans participation suisse - étant donné que la grande majorité des autres pays de l'AELE ont déjà notifié leur ratification de l'accord.

4. En ce qui concerne la demande d'adhésion suisse à la Communauté, il n'y a pas de lien direct entre cette demande et le refus suisse concernant l'Espace. Toutefois, il est évident que l'on peut se demander s'il est encore réaliste de pouvoir compter sur la volonté réelle des suisses de participer entièrement à la Communauté, alors qu'ils s'opposent déjà à une démarche moins ambitieuse, c'est-à-dire la participation à l'Espace.

5. A l'occasion de la réunion du Conseil "Affaires générales" du 7 décembre, pendant le déjeuner, le Vice-président Andriessen fera référence au refus suisse afin de provoquer ainsi une première discussion en la matière au niveau des Ministres de la Communauté et ceci en vue de la convocation de la Conférence diplomatique précitée et à fixer à une date à déterminer.

Amitiés,
B. Dethomas.

v.o. B